

PROTOCOLE SANITAIRE



**GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU LYCÉE GUY MOLLET
DANS LE CONTEXTE COVID 19**

NOVEMBRE 2020

Contexte

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement. L'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) est disponible gratuitement. Ce plan est consultable à l'adresse suivante <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuitepedagogique.html>

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement. Le retour à l'école ou à l'établissement se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles et des cas confirmés.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique

Au lycée, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Les élèves internes habituellement hébergés peuvent être accueillis à l'internat de ville d'Arras, selon le protocole sanitaire propre à l'établissement.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Se laver les mains aussi souvent que possible avec du savon ou du gel hydro-alcoolique.



Éviter de se toucher le visage avec des mains non lavées.



Tousser ou éternuer dans son coude.



Saluer sans se serrer les mains, éviter les contacts, éviter les rassemblements.



Porter un masque.



Limiter les déplacements.



Utiliser un mouchoir unique et le jeter.



Respecter une distance physique de 1 mètre

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

L'utilisation d'une solution hydro alcoolique est possible. Du gel est disponible dans chaque lieu de vie au lycée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée au lycée ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs².

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans l'établissement.

Pour les élèves

Pour les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs (Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation).

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque établissement en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Si un élève, au cours de la journée, ne respecte pas les mesures d'hygiène et de sécurité imposées dans le cadre sanitaire, il sera exclu immédiatement du lycée après une information préalable à ses responsables légaux et des mesures disciplinaires seront prononcées en fonction de la gravité des faits.

La ventilation des classes et autres locaux

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

Des consignes ont été affichées dans toutes les salles de l'établissement.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Le lycée organise le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau. Cette limitation sera pleinement opérationnelle au plus tard mi-novembre.

La distance d'un mètre entre élèves étant matériellement impossible au restaurant scolaire, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Si la situation sanitaire locale le justifie, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, journaux, dépliants réutilisables etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, l'établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels ont été informés sur l'obligation de respect des gestes barrières, des règles de distanciation physique et du port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les personnels veilleront à n'être présents dans l'établissement que dans le cadre de leur service. Dans le cas contraire, ils devront obligatoirement se signaler à l'accueil afin d'être enregistrés.

Il est également recommandé au personnel de privilégier les échanges téléphoniques afin de limiter les contacts avec les usagers

Les parents

Ils sont informés clairement

- o des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- o de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- o de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- o des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel
- o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- o des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- o de l'organisation de la demi-pension.
- o de la nécessité de prendre rendez-vous au préalable avec les personnels du lycée

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Une attention particulière est apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Modalité d'Organisation des enseignements.

Un accueil privilégié serait organisé pour chaque niveau afin qu'il s'approprie l'organisation de l'établissement, en respectant une capacité d'accueil de 50% de l'effectif global du lycée.

Une rotation sur deux semaines permettrait aux élèves de bénéficier d'un face à face pédagogique dans chacune des disciplines de son emploi du temps.

Cette proposition intègre le fait que l'ensemble des élèves soit accueilli au lycée. Cette proposition d'organisation a vocation à évoluer en fonction des retours d'expérience, des échanges prévus en conseil pédagogique et de la situation sanitaire.

Sachant que le brassage des élèves accueillis doit être limité et au regard du nombre de salles disponibles au lycée Guy Mollet (petites salles banalisées, grandes salles banalisées, salles spécifiques...), une alternance des cours présentiels/distanciels sera inévitable. Le but sera de permettre à chaque élève de venir au minimum 2,5 journées, voir 3 journées par semaine au lycée afin de donner toute son importance au distanciel mis en place par les équipes pédagogiques.

Des choix pédagogiques seront définis selon les niveaux, les attendus aux examens et les demandes spécifiques des équipes.

Les organisations seront arrêtées de façon hebdomadaire par la direction et Pronote restera donc le seul outil essentiel et légitime pour tous les élèves, les familles et les personnels. De ce fait, le cahier de texte en ligne sera l'outil obligatoire à compléter afin de guider les élèves et étudiants dans leurs travaux.

Pendant le temps de présence des élèves dans l'établissement, et afin de favoriser le travail d'équipe, des professeurs de l'équipe pédagogique en charge de la classe pourront ponctuellement, et en accord avec leur collègue, intervenir afin d'apporter aux élèves des explications et des aides complémentaires sur le travail à distance attendu d'eux.

I. MODALITES D'ORGANISATION DES APPRENTISSAGES :

Les élèves et étudiants bénéficieront pour une grande majorité d'un enseignement hybride en demi-groupe alternant des temps d'apprentissage en présentiel et en distanciel en demi-groupes avec une inversion des groupes en semaine A et en semaine B.

Objectifs :

- Maintenir la cohérence pédagogique et la spécificité de chaque enseignement dispensé avec des aménagements d'emplois du temps adaptés à chaque formation
- Maintenir le lien avec tous les élèves (temps de présence régulier : 2 journées et demi à 3 jours dans l'établissement par semaine à minima)
- Prévenir le décrochage scolaire en assurant un suivi régulier des élèves et étudiants et maintenir la motivation
- Réduire les fractures sociales et numériques
- Maintenir un suivi adapté des EBEP en fonction de leurs besoins aménagement des emplois du temps :

↳ Niveaux 2^{nde}, 1^{ère} (générale, ST2S, STMG) et terminale (générale, ST2S, STMG) :

- Temps d'apprentissage en présentiel groupe A : lundi, mercredi et vendredi

- Temps d'apprentissage en distanciel groupe B : mardi, jeudi et samedi

1STL et TSTL : Modifications d'emploi du temps tenant compte de la spécificité des enseignements et des effectifs

(Dédoublings pour certains enseignements). Temps de présence hebdomadaire de 3 jours et demi à minima

1BP et TBP : Pas de dédoublement (effectifs réduits) : temps d'apprentissage en présentiel selon l'emploi du temps habituel

↳ STS : Dédoublement des cours en classe entière en fonction des enseignements et des effectifs. Temps d'apprentissage en présentiel hebdomadaire de 2 jours et demi par semaine à minima

↳ IMRT : Modifications d'emploi du temps tenant compte de la spécificité des enseignements (dédoublings pour certains enseignements : distanciel - présentiel)

L'établissement accueille 50 élèves internes. Suite à la demande de certaines familles d'élèves internes, les situations individuelles seront traitées au cas par cas avec l'accord des familles en leur proposant une présence de l'élève toute la semaine ou une alternance présentiel-distanciel.

II . Articulation des temps d'apprentissage en distanciel et en présentiel :

- Poursuite des enseignements à distance et continuité des programmes avec une adaptation des activités proposées en distanciel au degré d'autonomie des élèves et en termes de degré de difficulté.

- Cours en synchrone envisagés pour des enseignants ayant participé à la formation à l'outil Get Skills – temps de formation interne à l'établissement

- Faciliter l'accès à l'outil numérique par le prêt de tablettes aux élèves n'ayant pas d'équipement numérique à la maison. Envoi des supports d'activités par courrier en cas de difficulté d'accès à internet.

- Régulation au sein des équipes pédagogiques de la charge de travail des élèves et des étudiants à réaliser durant le temps d'apprentissage en distanciel

- Posture de l'enseignant davantage orientée vers l'accompagnement lors du retour en classe

Outils numériques utilisés (RGPD) :

- Utilisation de Pronote, de l'ENT, de 'Ma classe à la maison' (CNED) et de l'application 'Gets skills'.

Principales fonctionnalités utilisées :

- Classe virtuelle

- Communication entre les enseignants et leurs élèves

- Cahier de texte

- Dépôt de supports d'activités

- Get Skills : espace de stockage, enregistrements audio, suivi des élèves quant aux travaux réalisés, évaluations à distance

III. ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS :

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'établissement sera assurée et des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par l'élève, l'étudiant ou un parent d'élève seront proposées.

Un suivi régulier des élèves et des étudiants sera assuré par les professeurs principaux

Un accompagnement personnalisé sera proposé aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages. Cet accompagnement en petit groupe et selon les besoins identifiés, sera assuré à distance par des enseignants volontaires par le biais de l'outil 'Ma classe virtuelle'.

L'accompagnement personnalisé des EBEP en situation de handicap et bénéficiant de l'accompagnement d'un AESH sera poursuivi et renforcé en visio et en présentiel.

IV. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :

Une communication régulière sera assurée avec les parents d'élèves, partie prenante dans l'accompagnement des élèves.

V. REGULATION :

Une réunion hebdomadaire réunissant les professeurs principaux par niveau, les CPE référents et les responsables de niveau sera mise en place pour permettre un retex et des réajustements sur la mise en œuvre de l'enseignement hybride et le suivi des apprenants.

VI. OUTIL PEDAGOGIQUE ET FORMATION

Les outils proposés ci-dessous ont vocation à harmoniser la stratégie adoptée par l'équipe enseignante. Cette harmonisation sera facilitante pour les élèves, les enseignants et les familles.

Afin d'assurer cette continuité pédagogique à distance, l'équipe peut s'appuyer sur différents outils et participée à des formations organisées par la DAFOP et le DANE : (note du 28 septembre, formation en ligne dans le cadre de la continuité pédagogique DAFOP, Mail du 13 novembre, atelier du 18 novembre à 14h « comment engager les élèves en direct et en différé en situation d'enseignement à distance »).

- Plateforme collaborative ENT HDF NEO : En cas de dysfonctionnement de l'ENT, l'utilisation de client Pronote 2020 (installation de l'application accessible sur le site d'Index-Education) est à privilégier afin d'y déposer les cours et le travail à réaliser et à rendre. (Les adresses mail des élèves et des familles y sont accessibles pour une individualisation des communications et des envois si besoin).

- Le dispositif « Ma Classe à la maison » du CNED. Ce site permet la tenue de classes virtuelles, sur le site Lycee.cned.fr, avec les cours de spécialités suivants pour les classes de premières générales : mathématiques / numérique et sciences informatiques / espagnol / italien / allemand / anglais / latin / grec / histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques / sciences économiques et sociale / humanités-littérature-philosophie / sciences de la vie et de la terre / physique-chimie / arts plastiques.

- Le réseau Canopé : Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'opérateur Réseau Canopé et les académies proposent une offre de formation riche et accessible pour hybrider son enseignement et réfléchir aux conséquences concrètes de l'articulation entre distanciel et présentiel. Le Réseau Canopé propose une offre spécifique sur le portail CanoTech, avec des formations destinées aux professeurs dans le cadre de la continuité pédagogique : www.reseau-canope.fr/canotech.html

- Un outil numérique supplémentaire : Get Skills est à votre disposition. Nous vous invitons dès à présent à découvrir les fonctionnalités de cet outil sur internet (<https://www.get-skills.online/site/index.html#>)

Tout autre support utilisé doit s'inscrire dans le cadre du RGPD.

Les modalités de mise en œuvre :

- La remise aux élèves en situation de « déconnexion » faute d'équipements de matériels informatiques peut être organisée au lycée Guy Mollet. Les professeurs principaux/référents sont invités à remonter à la vie scolaire les noms des élèves concernés. L'établissement pourra mettre à disposition des tablettes sous forme de prêt. En fonction des situations et en accompagnement des familles les plus en difficultés, la mobilisation des fonds sociaux peut être envisagée dans la limite des fonds disponibles.

- La transmission de devoirs par courrier physique peut également constituer une solution.

- Le lycée a prévu d'équiper des salles en matériel dans l'établissement afin de permettre aux enseignants d'assurer cette continuité pédagogique.

Par ailleurs, fort de votre expérience pendant le confinement, les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer à l'équipe de direction des suggestions qui permettraient à tous d'améliorer la continuité pédagogique.

VII. REDUCTION DES FRACTURES SOCIALES ET NUMERIQUE

Les dangers d'une telle crise sanitaire sont nombreux. :

Conséquences physiques liées au confinement

Conséquences psychologiques liées au confinement

Isolement des élèves

Décrochage progressif de certains élèves

Difficultés matérielles pour assurer le suivi pédagogique

Difficultés financières ne permettant pas un régime alimentaire équilibré

Conditions de vie difficiles pour certains élèves issus entre autres de familles nombreuses

Le but de ce protocole sera donc de réduire voire de faire disparaître ces fractures malgré les contraintes imposées par cette crise. En effet, le distanciel oblige à la mise en œuvre et au développement de pratiques telles que :

Assurer un maintien de fonctionnement régulier des équipes pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (Direction, les 4 CPE, l'assistante sociale, les infirmières scolaires, la psy EN)

Investir dans des outils et logiciels facilitant le travail à distance des élèves

Continuer à assurer le prêt de matériels informatiques (tablettes) en direction des élèves en fracture numérique

Accompagner les familles dans les démarches liées à l'orientation par le biais des PSY-EN

Conforter le travail de l'AS dans la constitution des dossiers de fonds sociaux et d'aides diverses de la région afin d'accompagner les plus démunis

Maintenir un service de demi-pension pour les élèves qui le souhaitent

Assurer un encadrement des travaux en distanciel au sein de l'établissement par des personnels volontaire (au CDI réaménagé à cet effet) et l'équipe vie scolaire, c'est-à-dire assurer aux élèves la possibilité de venir au lycée après validation de leur demande auprès de la CPE selon les places disponibles et ainsi effectuer le travail attendu en distanciel par les enseignants (salles informatiques réservées à cet effet avec un accompagnement pédagogique).